



MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 13 du mois de novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Briarres-sur-Essonne légalement convoqué le 7 novembre 2020, s'est réuni à la salle polyvalente à dix-neuf heures, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christophe BONNIEZ, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs Christophe BONNIEZ, Guy VERMASSEN, Frédéric BAYLE, Luc PILLETTE, Didier VILLARD, Mesdames Christelle MARCHAL, Caroline COLIN, Messieurs Jacques FERNANDES, Gérard COURTOIS et Madame Corinne ROLAND-COUSSOT.

Ont donné pouvoir : Christian BLONDEAU à Corinne ROLAND-COUSSOT
Reynald CHARLES à Guy VERMASSEN.
Elisabeth WALKOWIAK à Didier VILLARD
Antoine BRUNHES à Jacques FERNANDES

Absent : Monsieur Éric STEENS

Madame Caroline COLIN est élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose aux conseillers d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Soutien au commerce local suite au nouveau confinement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire sollicite un temps de recueillement pour commémorer les attentats qui ont frappé le territoire il y a 5 ans.

Il souhaite y associer un hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire et géographie, assassiné au nom de la même intolérance.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le Maire rappelle que la trésorerie de Pithiviers avait demandé de rectifier une affectation budgétaire.

Cette rectification concernait une étude préalable à des travaux de voirie effectuée en 2018. Cette étude préalable avait consisté à mener un diagnostic d'amiante de la chaussée pour les travaux de voirie Rue Grande.

Lors du dernier conseil municipal du 2 octobre 2020, le conseil avait ainsi délibéré pour valider cette décision modificative de budget.

Hélas les préconisations fournies se sont avérées insuffisamment claires et le conseil doit de nouveau délibérer pour que cette décision modificative de budget soit techniquement correcte.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- annule la décision modificative prise lors du conseil municipal du 2 octobre,

- adopte à l'unanimité la décision modificative du budget suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitre 040	Article 2152	Installations de voiries	- 2 040,00 €	
	Article 2031	Frais d'études		- 2 040,00 €
Chapitre 041	Article 2151	Réseaux de voiries	+ 2 040,00 €	
	Article 2031	Frais d'études		+ 2 040,00 €
TOTAL GENERAL			0,00 €	0,00 €

ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'EGLISE

Le Maire revient sur le sujet de l'église abordé lors du conseil municipal du 2 octobre, où il avait indiqué vouloir construire le projet de rénovation de l'Eglise Saint-Etienne.

Il récapitule les phases déjà réalisées :

1. L'intervention de la cellule d'expertise du département a eu lieu le 28 août en présence de Madame Flora Paoli (chargée de la valorisation du patrimoine, conservatrice des antiquités et objets d'art), de Monsieur Bernard Auger (chargé de mission ingénierie technique aux territoires), de Messieurs Frédéric Bayle et Christophe Bonniez. Cette intervention a fait l'objet d'un rapport qui a été diffusé à l'ensemble du conseil municipal.

2. Le dossier de consultation des architectes du patrimoine a été élaboré afin d'obtenir un devis pour la réalisation du diagnostic. Il a été envoyé aux conseillers pour information.

3. Deux architectes du patrimoine proposés par Monsieur Auger ont été consultés (demande envoyée le 7 octobre 2020) : Messieurs Thierry Guittot et Antoine Leriche.

Monsieur Leriche s'était rendu sur site à notre invitation le 29 septembre 2020 pour effectuer une première visite et a finalement indiqué qu'il ne répondrait pas à la consultation, se déclarant trop engagé sur 2021.

4. La consultation a été élargie à un troisième architecte du patrimoine recommandé par le département (dossier envoyé le 27 octobre 2020) : Monsieur Thiery Leynet

5. Messieurs Leynet et Guittot ont visité l'église, respectivement les 30 octobre et 9 novembre 2020.

6. Une offre a été remise sur les deux attendues : celle de Monsieur Leynet (document : Briarres - Proposition MOE - 28 10 20.pdf, transmis aux conseillers).

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de Monsieur Thiery LEYNET pour la mission de diagnostic d'un montant estimatif HT de 14 200 € (17 040 TTC).

- ACCEPTE les prestations complémentaires suivantes, nécessaires à l'exhaustivité du diagnostic :

- Mission d'étude de polychromie (Entreprise Studiolo) d'un montant estimatif HT de 15 600 € (18 720 TTC).

- Datation de la charpente (Entreprise C.e.d.r.e - Centre d'Etude en Dendrochronologie et de Recherche en Ecologie et paléoécologie) d'un montant estimatif HT de 3 000 € (3 600 TTC).

- Etude de structure (Entreprise BMI) d'un montant HT de 8 245 € (9 894 TTC).

- DEMANDE au maire de solliciter les subventions suivantes :

- auprès du département dans le cadre de la mobilisation du département en faveur des territoires (volet 3) ainsi que l'accord de pré-financement.

- auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

- VALIDE le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	Pourcentage
DIAGNOSTIC	14 200,00 €	17 040,00 €	Conseil Départemental	20 523,00 €	50 %
POLYCHROMIE	15 600,00 €	18 720,00 €	DRAC	12 313,00 €	30 %
DATATION CHARPENTE	3 000,00 €	3 600,00 €	Autofinancement	8 209,00 €	20 %
ETUDE STRUCTURE	8 245,00 €	9 894,00 €			
TOTAL	41 045,00 €	49 254,00 €	TOTAL	41 045,00 €	100 %

- CHARGE le maire, en référence à l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales, de solliciter l'autorisation de dépasser le cadre des 80 % de subventionnement public auprès du préfet, ceci afin de pouvoir majorer la demande qui sera effectuée auprès de la DRAC.

- DONNE mandat au maire pour le suivi des dossiers et la signature de toutes pièces afférentes au projet.

CHEQUES DE REMBOURSEMENT DGFIP

Le Maire explique que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a adressé deux chèques à la commune suite au trop perçu sur les taxes foncières. Cinq parcelles de la commune ont bénéficié d'un dégrèvement consécutif à des pertes de récoltes en raison de la sécheresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de deux chèques de remboursement de la DGFIP des montants suivants : 27 € et 36 €.

PRESENTATION DU RAPPORT DU SITOMAP 2019

Le rapport retraçant l'activité 2019 du SITOMAP a été transmis à l'ensemble des communes membres afin d'être présenté au sein de leur conseil municipal en séance publique.

Le Maire indique avoir transmis par email le document le 9 novembre 2020 afin que les conseillers puissent en prendre connaissance. Il ne présente donc que quelques éléments de synthèse de ce rapport.

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 42 délégués titulaires et 42 délégués suppléants élus par les Conseils

Communautaires des collectivités adhérentes. Cette assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions engagées. Elle se réunit 3 fois par an.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 01/01/2016). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 01/01/2016).

Son budget de fonctionnement d'environ 16 millions d'euros, près de 200 euros par habitants.

Les perspectives 2020 :

- Poursuite de l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Préparation de l'avenir et anticiper l'échéance de 2022 pour mettre en œuvre les consignes de tri élargies.

Jacques FERNANDES s'interroge sur le retraitement des pneus, non pris en charge par le SITOMAP, ce qui génère des dépôts sauvages.

Luc PILLETTE constate que les véhicules de collecte sont de plus en plus imposants et de ce fait, ils ne peuvent plus passer dans toutes les rues.

Compte tenu de la diffusion du rapport et du rappel en séance des éléments de synthèse, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 du SITOMAP.

MESURE DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

Le Maire rappelle que pendant la première période de confinement, le conseil municipal avait décidé de soutenir les commerces Briarrois qui utilisent des locaux de la commune.

La boulangerie et le salon de coiffure avaient ainsi pu bénéficier de la suppression partielle ou totale de leur loyer pendant la durée de cette première période de confinement.

L'activité du salon de coiffure, puisqu'il fait partie des commerces qui doivent rester fermés, est de nouveau fortement impactée par la seconde période de confinement qui a commencé ce 30 Octobre et qui est prévue jusqu'au premier décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'annulation d'un mois de loyer, soit 300 euros pour le salon de coiffure pour le mois de novembre pour lequel aucun titre de recettes ne sera émis.

TOUR DE TABLE

Christophe BONNIEZ :

- Le Maire informe le conseil des remerciements du Comité des Fêtes pour l'octroi de la subvention.
- Il indique que la prochaine réunion de conseil se tiendra très probablement le vendredi 18 décembre.

Guy VERMASSEN :

L'intervention sur l'éclairage public est en cours de planification. Il explique qu'il fera le point avec le représentant de la SICAP, notamment Rue de l'Evangile où les appliques et les mâts sont très hétérogènes et sur le bas du Chemin des Parés.

Frédéric BAYLE :

- Il indique avoir demandé un devis pour le préau de la boulangerie.

Jacques FERNANDES indique qu'il considère que cela est inutile et du gâchis.

Frédéric BAYLE précise que ce préau est devenu dangereux, qu'il peut tomber à tout instant, qu'il faut remettre les choses en perspectives pour la suite : les boulangers prendront leur retraite dans quelques années.

Jacques FERNANDES souhaiterait que ce préau soit supprimé, sa parcelle adjointe à celle de la maison Rappard afin de lui permettre une ouverture sur la parcelle située derrière son emplacement.

Luc PILLETTE lui demande s'il estime que l'on peut décider d'utiliser une parcelle privée.

Frédéric BAYLE intervient pour indiquer que la question n'est pas encore de savoir s'il est décidé une réparation ou une destruction de ce préau, mais de sécurité.

Christophe BONNIEZ précise que la question reste posée sur le devenir de cette parcelle : faut-il la raser et installer un commerce de type distributeur de produits locaux à casier ? Sujet à suivre...

Frédéric BAYLE :

- Il informe qu'il recherche un architecte pour les travaux de rénovation de la boulangerie : si la commune veut être attractive pour un nouveau boulanger d'ici 2 ou 3 ans, il convient de tout revoir en électricité et plomberie notamment. Cette opération nécessite une vision d'ensemble car le logement est rudimentaire : il n'y a pas de chauffage par exemple.

Jacques FERNANDES conteste ce constat, il indique qu'il y avait du chauffage dans toutes les pièces.

Frédéric BAYLE ajoute qu'il y a aussi deux fuites dans le toit.

- Il indique que le changement de la porte, des fenêtres et des volets devrait intervenir début décembre et le ravalement aux beaux jours (mars/avril) car la période n'est pas propice.

Christophe BONNIEZ :

- Il Informe les conseillers que la titularisation de Benoît ANDREOTTI interviendra au premier décembre. La formation d'intégration obligatoire est fixée au printemps, sous réserve des conditions sanitaires liées à la pandémie.

- Dans le domaine de la communication, un panneau d'affichage dynamique couplé à une application smartphone est à l'étude. Son implantation est à réfléchir.

Luc PILLETTE (Commission environnement) :

- Suite à la réunion de la commission environnement, il a été constaté la formation de gros trous Chemin de la Chapelle. Il est envisagé des réparations, faute de mieux. Un devis de novembre 2018 concernant une intervention a été trouvé.

Jacques FERNANDES indique qu'il conviendrait de faire un enrobé plus que des réparations.

Luc PILLETTE explique qu'il convient d'étudier la canalisation de l'eau avant toute intervention.

Un conseiller demande que l'écoulement de l'eau se fasse via des caniveaux situés de part et d'autre de la route, afin d'élargir le passage pour les véhicules.

Luc PILLETTE indique que le devis fait mention d'une largeur de 4,70 mètres.

Le conseiller précise qu'il reste trois terrains à construire mais que ceux-ci sont situés du bon côté de la route pour être raccordés aux réseaux sans devoir faire des tranchées dans le bitume.

Luc PILLETTE (Commission environnement) :

- Il informe les conseillers que la commission a également constaté que la petite busse blanche située en haut de la rue Grande est mal placée, voire dangereuse. Il conviendrait de la pousser.

- Chemin des Parés : il conviendrait de réfléchir à de l'éclairage public sur cette voie, mais pas par des lampadaires.

Jacques FERNANDES suggère d'utiliser le débit de l'Essonne pour alimenter une roue à aube et ainsi obtenir un système autonome.

Luc PILLETTE confirme que le système actuel est obsolète.

Luc PILLETTE (Commission environnement) :

- Il fait part des doléances d'un habitant de l'Évangile se plaignant d'un tas de feuilles non ramassé.

- Les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h sont en cours d'installation.

- Un panneau de « voie sans issue » sera installé Chemin de la Chapelle.

- L'interrupteur de la salle polyvalente a été changé.

- Il reste des néons à changer à la salle polyvalente.

- Il ne manque que quelques brides pour installer les panneaux « Village de caractère ».

Jacques FERNANDES :

Il indique qu'il faudrait réviser la saleuse pour l'épandage de sel si nécessaire.

Frédéric BAYLE :

- Il indique qu'une réunion de coordination s'est tenue pour la passerelle le 5 novembre dernier avec les trois intervenants.

Les travaux devraient démarrer le 15 décembre.

- Concernant le local des archives, l'électricité, la plomberie et la peinture sont à réhabiliter. Il faut aussi décider pour les portes et les fenêtres.

Jacques FERNANDES indique que des devis existent.

Frédéric BAYLE :

- Il indique faire le recensement des commerçants et artisans de la commune.

Corinne ROLAND-COUSSOT :

- Elle évoque l'application qu'elle a transmise au maire et qui correspondrait à ce que recherche la municipalité dans le cadre d'une communication avec les usagers.

Christophe BONNIEZ confirme sa réception et indique que l'idée est de synchroniser une application avec un panneau d'information et le site en construction.

Caroline COLIN :

- Elle demande quel est le suivi mis en place pour les personnes âgées dans le cadre de la pandémie.

Guy VERMASSEN explique qu'un suivi a été mis en place sur la base de la liste « canicule ».

Il indique avoir sollicité les membres du conseil pour répartir cette démarche sur l'ensemble des conseillers mais déplore n'avoir pas eu suffisamment de retours et souhaiterait une plus grande implication.

Didier VILLARD :

- Il informe de l'arrêt momentané de la réalisation du site internet : les restrictions liées à la pandémie n'ont pas permis la tenue de la formation prévue. L'équipe en charge de ce sujet est en attente d'une nouvelle date (sans doute en visioconférence).

Guy VERMASSEN (Commission Gazette) :

- Il informe de la reprise de la commission Gazette. Une première réunion s'est tenue pour lister les sujets. Des devis ont été demandés pour sa réalisation et son impression. Il projette une édition pour la mi-janvier.

- Il indique que le CCAS a été sollicité pour une demande de Banque alimentaire pour une famille Briarroise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h20.